

## ANR : AAPG - Appel à projets générique - 2023

Deadline : 7 novembre 2022 17h pour la première étape

Principal appel de l'Agence nationale de la recherche (ANR), l'Appel à projets générique 2023 (AAPG 2023) s'adresse à toutes les communautés scientifiques et à tous les acteurs publics ou privés impliqués dans la recherche française. Il doit permettre aux chercheurs et chercheuses des différents domaines scientifiques, d'accéder, en complément des financements récurrents qui leur sont alloués, à des co-financements sur un grand nombre de thématiques de recherche, finalisées ou non.

L'Appel à projets générique 2023 de l'ANR mobilise cinq instruments de financement ayant chacun leurs spécificités en termes de modalités de dépôt et d'évaluation. Ils permettent de financer soit des projets de recherche individuelle portés par des jeunes chercheurs ou des jeunes chercheuses (JCJC), soit des projets de recherche ambitieux et innovants portés par une équipe ou un laboratoire dans le cadre de réintroduction de l'instrument « Projet de recherche mono-équipe » (PRME), soit des projets de recherche collaborative entre entités publiques dans un contexte national (PRC) ou international bilatéral (PRCI) et entre entités publiques et privées pouvant présenter une ouverture vers le monde de l'entreprise (PRCE).

L'AAPG 2023 est structuré en 56 axes de recherche, correspondant chacun à un comité d'évaluation scientifique (CES). Les chercheurs et chercheuses, au moment de déposer un projet, choisissent l'axe scientifique, et en conséquence le comité d'évaluation scientifique, le plus en lien avec les objectifs scientifiques de leur projet.

### Calendrier Prévisionnel de l'AAPG 2023

#### Etape I (prévisionnel)

Juillet 2022 : Publication du Plan d'action 2023 et de l'AAPG 2023

Septembre 2022 : Publication du Guide de l'AAPG 2023

Fin septembre 2022 : Ouverture du site de dépôt Etape I pour les projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et enregistrement des projets PRCI

**7 novembre 2022, 17h** (heure de Paris) : Clôture du site de dépôt et d'enregistrement Etape I

Février 2023 : Notification des résultats de la première étape

#### Etape II (prévisionnel)

Février 2023 : Ouverture du site de dépôt Etape 2 pour les projets JCJC, PRME, PRC, PRCE et PRCI

Mars 2023 : Clôture du site de dépôt Etape 2

Fin mai 2023 : droit de réponse aux expertises sur IRIS

Juillet 2023 : Notification des premiers résultats des projets JCJC, PRME PRC et PRCE. Les rapports finaux d'évaluation sont envoyés une fois que chaque projet a un statut définitif : sélectionné pour financement, classé en liste complémentaire ou non-retenu.

A partir de septembre 2023 : Contractualisation des projets sélectionnés

A partir de septembre 2023 : publication des résultats PRCI selon le calendrier des négociations avec les différentes agences étrangères

### L'enregistrement des projets PRCI

L'enregistrement des projets PRCI « Projet de recherche collaborative – international » pour lesquels l'ANR est Lead agency et hors Lead Agency doit nécessairement être effectué en phase 1 de l'AAPG 2023. Tous les projets PRCI enregistrés auprès de l'ANR en phase 1 sont qualifiés pour la phase 2 à condition d'éligibilité du projet enregistré. Cette mesure vise à assurer une gestion efficiente du dépôt et de la sélection des projets PRCI dans le cadre de l'AAPG 2023.

Nous vous conseillons de lire la page 29 du plan d'action 2023 afin de connaître les agences partenaires pour cet appel ainsi que les thématiques éligibles.

### **Attention : instrument de financement PRCI**

Dans l'attente des résultats de la sélection AAPG2022, il est nécessaire de procéder à l'enregistrement d'un projet PRCI ou au dépôt d'une pré-proposition de projet PRC, PRCE, PRME ou JCJC en réponse à l'édition 2023 de l'AAPG. En cas de sélection pour financement au titre de l'édition 2022, les lauréats devront annuler leur dépôt au titre de l'édition 2023 (PRCI, PRC, PRCE, PRME ou JCJC) par courriel à l'adresse [aapg.science\(at\)agencerecherche.fr](mailto:aapg.science(at)agencerecherche.fr), sous peine d'inéligibilité.

[Texte de l'appel à projets AAPG 2023 \(V2 21.09.2022\)](#)

[Guide de l'appel à projets \(V2 21.09.2022\)](#)

[Erratum du 21.09.2022](#)

[FAQ Etape 1 - réponses aux questions fréquentes \(V2 21.09.2022\)](#)

[Trame de la pré-proposition](#)

[Pre-proposal form](#)

[Attestation pour l'instrument PRME \(V2 21.09.2022\)](#)

[Site de soumission étape 1 \(IRIS\)](#)

## À LIRE AUSSI

[3ème appel à candidature Directeurs d'Etudes Associés 2021](#)

[Appels à projet BAYERN FRANCE](#)

[Appel à soutien scientifique « Interdisciplinarité »](#)